

Amiens, le 16 décembre 2021

Dossier suivi par :  
Cécile CHRISTOPHE  
Chef du bureau des examens  
post-baccalauréat  
[cecile.christophe@ac-amiens.fr](mailto:cecile.christophe@ac-amiens.fr)  
03.22.82.37.46

Le recteur de l'académie d'Amiens

À

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'Académie

Monsieur le directeur du service inter académique  
des examens et concours (S.I.E.C)

Monsieur le directeur du C.N.E.D

**Objet:** Brevet de technicien supérieur Gestion des Transports et Logistique Associée - Session 2022

**Références :**

- Articles D643-1 à D643-35 du code de l'Éducation portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 24 juin 2005 fixant les conditions de dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités du domaine de la culture générale et expression en BTS ;
- Arrêté du 10 avril 2008 relatif à l'épreuve de management des entreprises ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 paru au BO n° 32 du 28 août 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (contrôle de conformité des dossiers) ;
- Note de service n° 2010-0016 du 24 juin 2010 : épreuve de langue des signes française (LSF) applicable depuis la session 2011 ;
- Arrêté du 6 février 2012 (JO du 25 février 2012) portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (l'option de langue vivante obligatoire étrangère Hébreu) ;
- Note de service n° 2012-0018 du 25 septembre 2012 relative au choix de langue vivante étrangère ;
- Arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 10 février 2015) relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur ;
- Arrêté du 15 février 2018 portant définition du programme et de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 11 Octobre 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien Gestion des Transports et Logistique Associées » ;
- Note de service n° 2020-020 du 16 janvier 2020 relative au choix de langue vivante étrangère autorisées pour les épreuves des examens du BTS ;
- Décret n°2020-398 du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats à l'examen du brevet de technicien supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
- Arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation (JO n°234 du 25 septembre 2020).

L'académie d'Amiens est chargée de la définition des modalités d'organisation du **BTS Gestion des Transports et Logistique Associée pour la session 2022**.

**Les informations contenues dans cette circulaire ainsi que dans les annexes doivent être communiquées aux établissements de formation.**

## 1- RÈGLES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

### ➤ **Regroupements inter-académiques**

Conformément aux instructions ministérielles, les académies pilotes assureront l'organisation des épreuves du BTS gestion des transports et logistique associée pour les académies de rattachement. Elles ouvriront un centre de correction et organiseront un jury inter académique en respectant les regroupements rappelés en **annexe 1**.

Les académies rattachées sont chargées de l'inscription et de la délivrance du diplôme.

L'établissement des convocations et par conséquent le règlement des frais seront assurés par les académies pilotes.

### ➤ **Calendrier des épreuves**

Les épreuves écrites se dérouleront conformément au calendrier défini en **annexe 2**.

Afin d'éviter les risques de fraude, les candidats ne pourront pas sortir de salle après distribution des sujets avant le temps de loge précisé.

Les dates des épreuves orales seront fixées par le recteur de l'académie pilote ou autonome qui arrêtera par ailleurs la date limite pour le déroulement des épreuves en CCF et pour la saisie des notes.

### ➤ **Livrets scolaires**

Les livrets scolaires seront conformes au modèle joint en **annexe 3**.

Afin d'assurer l'anonymat des délibérations des jurys, les établissements de formation devront se conformer strictement aux consignes de rédaction figurant sur les livrets. Les académies pilotes doivent diffuser le modèle du livret auprès des établissements des académies du regroupement.

## 2- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les modalités, durée et coefficient des épreuves seront conformes à la réglementation en vigueur et à la définition des épreuves auxquelles vous voudrez bien vous référer. Je vous apporte les précisions et rappels suivants :

### ➤ **E1 : Culture Générale et Expression**

Cette épreuve fait l'objet d'une correction dématérialisée. Par conséquent, l'utilisation de copies spécifiques est imposée (CCYC).

Toutes les consignes nécessaires à la transmission dans le centre de numérisation désigné seront communiquées par le rectorat de l'académie d'origine, en charge de la dématérialisation des copies de ses candidats.

L'objectifs et modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS comportant cette épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités, complété de la note de service du 29-03-2021 précisant les thèmes de culture générale et expression pour la session 2022.

### ➤ **E2 : Langue vivante étrangère 1**

- Compréhension de l'écrit et expression écrite U21 :

Il s'agit d'une épreuve, d'une durée totale de 2 heures comportant deux parties Compréhension de l'écrit (1h) et Expression écrite (1h).

L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé.

Une procédure d'harmonisation des corrections sera mise en place dans chaque académie.

Vous trouverez en **annexe 4** la grille d'aide à l'évaluation U21 (CCF et ponctuel).

- Production orale en continu et interaction U22 :

Cette épreuve se compose de deux exercices :

- un entretien avec l'examineur à partir d'une fiche descriptive de situation élaborée par le candidat (modèle en **annexe 6**)

Le candidat devra présenter trois fiches au début de l'épreuve, une fiche sera choisie par l'examineur et 10 minutes de préparation seront accordées au candidat avant l'interrogation, d'une durée de 10 minutes.

- une simulation d'entretien téléphonique à partir du descriptif d'une situation professionnelle qui sera remis au candidat par l'examineur avant l'épreuve (**annexe 7**).

La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise par l'examineur au candidat et 10 minutes lui seront accordées pour préparer cette simulation avant le début de l'interrogation, d'une durée de 10 minutes.

Les deux phases de préparation pourront être regroupées en un temps global de 20 minutes, le candidat ayant à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des deux exercices et gérant son temps de préparation selon ses souhaits.

Vous trouverez en **annexe 5** la grille d'aide à l'évaluation U22 (CCF et ponctuel).

### ➤ **E3 : Culture économique, juridique et managériale**

Cette épreuve fait l'objet d'une correction dématérialisée. Par conséquent, l'utilisation de copies spécifiques est imposée (CCYC).

Toutes les consignes nécessaires à la transmission dans le centre de numérisation désigné seront communiquées par le rectorat de l'académie d'origine, en charge de la dématérialisation des copies de ses candidats.

### ➤ **E4 : Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques**

Les modalités de déroulement de l'épreuve sont décrites dans le référentiel.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier (mention non valide NV) peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence du rapport d'activité ;
- dépôt du rapport d'activité au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen ;
- rapport d'activité non visé ou signé par les personnes habilitées à cet effet.

Il appartient aux autorités académiques d'organiser le contrôle de conformité et d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

Vous trouverez en annexes :

**annexe 8** : modèle d'attestation de stage

**annexe 9** : fiche de contrôle de conformité

**annexe 10** : grille d'aide à l'évaluation de la prestation du candidat - épreuve E4

**annexe 11** : outil d'aide à l'évaluation des compétences - épreuve E4

➤ **E5 : Conception des opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de TPL**

Sous épreuve E51 : Conception des opérations de transport et de prestations logistiques

Sous épreuve E52 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques

Le papier de composition modèle E.N. devra être utilisé par les candidats inscrits à cette épreuve.

➤ **E.6 : Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques**

L'épreuve s'appuie sur un projet réalisé par le candidat au cours de sa formation ou dans le cadre de son expérience professionnelle, de manière collective ou individuelle, mais obligatoirement au sein d'une organisation réelle.

La forme du dossier est libre, cependant une fiche de synthèse de projet qui reprend les principales caractéristiques du dossier est présentée en **annexe 12**.

Les modalités de déroulement de l'épreuve sont décrites dans le référentiel.

Pour des raisons liées à des contraintes d'organisation, les autorités académiques pourront regrouper les candidats dans des centres d'interrogation.

Les candidats sont invités par les autorités académiques à prendre contact avec le chef de centre dans lequel il est affecté, avant le début de l'épreuve, pour prendre connaissance des matériels existants. Si besoin, il sera autorisé à apporter lui-même le matériel nomade lui permettant de témoigner de sa pratique professionnelle, avec lequel il a travaillé pendant la réalisation de son projet.

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier (mention non valide NV) peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées à cet effet.

Il appartient aux autorités académiques d'organiser le contrôle de conformité et d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

➤ **EF1 épreuve facultative : langue vivante**

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative doit être différente de la langue vivante obligatoire.

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

➤ **EF2 : Module d'approfondissement**

Les modalités de déroulement de l'épreuve sont décrites dans le référentiel.

➤ **EF3 : Engagement Etudiant**

L'étudiant remplira le formulaire en **annexe 16**.

Cette épreuve orale de 20 minutes sans préparation de déroule à la suite de l'E6. Elle vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant » (**annexe 17**).

Cela peut concerner :

- L'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II de l'arrêté du 23 septembre 2020 ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II de l'arrêté du 23 septembre 2020.

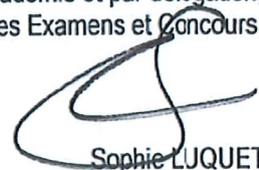
La commission s'appuiera sur l'outil d'aide à l'évaluation figurant en **annexe 18**.

➤ **Certification en langue anglaise**

En application du décret n°2020-398 du 3 avril 2020, la passation d'une certification en langue anglaise est obligatoire (sauf dispense ou inscription sous forme progressive) à compter de la session 2022 pour tous les candidats à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur.

Les modalités d'organisation sont en attente de publication ; elles feront l'objet d'une diffusion par chaque académie.

Pour le Recteur d'académie et par délégation,  
Le chef de la Division des Examens et Concours,



Sophie LUQUET

**BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE      SESSION 2022**  
**ORGANISATION INTERACADÉMIQUE**

Académie pilote de regroupement	Académies rattachées
<b>CLERMONT- FERRAND</b>	Aix-Marseille Grenoble Lyon Montpellier Nice Corse (candidats individuels)
<b>LILLE</b>	Amiens Polynésie Française
<b>MARTINIQUE</b>	Guadeloupe Guyane (candidats individuels)
<b>NANCY - METZ</b>	Besançon Dijon Reims Strasbourg
<b>NANTES</b>	Caen Orléans-Tours Rennes Rouen
<b>POITIERS</b>	Bordeaux La Réunion Limoges Toulouse Mayotte
<b>SIEC</b>	Créteil Paris Versailles
<b>AMIENS</b>	<i>Corrections des copies : Nouvelle- Calédonie</i>

## SESSION 2022

## BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUES ASSOCIÉE

## CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES

		HORAIRES				
DATES	ÉPREUVES	MÉTROPOLE	ANTILLES	RÉUNION	MAYOTTE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Lundi 16 mai 2022	E3 : Culture économique, juridique et managériale Durée : 4H00	14h00 – 18h00	08h00 – 12h00	16h00 – 20h00	15h00 – 19h00	8h30 – 12h30 sujet spécifique
Mardi 17 mai 2022	E21 : Langue vivante étrangère Durée : 2H00	10h00 – 12h00 2 heures de mise en loge	6h00 – 8h00 2 heures de mise en loge	12h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	11h00 – 13h00 2 heures de mise en loge	<u>Lundi 16 mai</u> 20h00 – 22h00 2 heures de mise en loge
Mardi 17 mai 2022	E1 : Culture générale et expression Durée : 4H00	14h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 20h00 2 heures de mise en loge	15h00 – 19h00 2 heures de mise en loge	13h00 – 17h00 sujet spécifique
Mercredi 18 mai 2022	E51 : Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques Durée : 4H00	14h00 - 18h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 20h00 2 heures de mise en loge	15h00 – 19h00 2 heures de mise en loge	4h00 – 8h00 2 heures de mise en loge
Jeudi 19 mai 2022	E52 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques Durée : 3H00	14h00 - 17h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 13h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 19h00 2 heures de mise en loge	15h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	4h00 – 7h00 2 heures de mise en loge

<b>BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE</b>		NOM (en lettres capitales)..... Prénom ..... N° de candidat .....		ÉTABLISSEMENT (cachet)
<b>SESSION 2022</b>				
CLASSE de (1)		CLASSE de (2)		APPRÉCIATIONS
1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	Moyenne
	Moyenne			
<b>MATIÈRES ENSEIGNÉES</b>				
		Culture générale et expression		
		Langue vivante étrangère		
		Culture économique, juridique et managériale		
		Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques		
		Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques		
		Analyse de la performance d'une activité de TPL		
		Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques		
		Culture économique, juridique et managériale appliquée au transport et aux prestations logistiques		
		Enseignement facultatif : Langue vivante		
		Module d'approfondissement		

**Certification de compétences numériques (PIX)**   
*cocher la case pour attester l'obtention de la certification*

<b>AVIS (3) DU CONSEIL DE CLASSE ET OBSERVATIONS ÉVENTUELLES</b>	<b>COTATION DE LA CLASSE - AVIS</b>			<b>RÉSULTATS DE LA SECTION LES 3 DERNIÈRES ANNÉES</b>			Date, signature du candidat et remarques éventuelles				
		Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves à l'examen	Effectif total de la classe	Années		Présentés	Reçus	%	
	Répartition en %										

(1) Année antérieure à celle de l'examen (2) Année de l'examen (3) Très favorable = TF ; Favorable = F; Doit faire ses preuves à l'examen = P

Profil de la classe en noir } correspondant à la moyenne des résultats scolaires établis à l'issue de la 2<sup>e</sup> année de formation

MATIÈRES OBLIGATOIRES	Culture générale et expression	Langue vivante étrangère	Culture économique, juridique et managériale	Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	Conception des opérations de transport et de prestations logistiques	Analyse de la performance d'une activité de TPL	Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	Culture économique, juridique et managériale appliquée au transport et aux prestations logistiques	Enseignement facultatif : Langue vivante	Module d'approfondissement
20										
18										
16										
14										
12										
10										
8										
6										
4										
2										
0										

Profil du candidat en rouge }

Visa du Président de jury

## RÈGLES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION DU LIVRET SCOLAIRE

1. Chaque enseignement représenté par une ligne fait l'objet d'une note et d'une appréciation reportées par le ou les professeurs responsables de l'enseignement correspondant.
2. L'ensemble des rubriques doit être rempli, y compris celles figurant en bas de page. Les informations statistiques sont données en **valeurs relatives**.
3. Le graphique représente les résultats scolaires **de la seconde année** de formation.

## Modèle d'attestation de stage (recto)

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : .....

Adresse : .....

.....

.....

☎ : .....

## Certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Né.e le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Sexe : F  M 

Adresse : .....

.....

.....

☎ : ..... Mél : .....

ÉTUDIANT(E) EN **BTS Gestion des Transports et Logistique Associée**

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

.....

## A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage :

Du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Représentant une **durée totale** de ..... nombre de semaines / de mois (*rayez la mention inutile*).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRELa ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de ..... €

## Modèle d'attestation de stage (verso)

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

 OUI

 NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)

*L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).*

FAIT À ..... LE  
.....

Nom, fonction et signature du représentant de  
l'organisme d'accueil

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE

Session 2022

Épreuve E6 Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations  
logistiques

<b>TITRE DU PROJET :</b>		<b>Fiche Projet N° (recto)</b>
<b>CANDIDAT :</b>		
Nom :		Prénom :
<b>PARTENAIRE</b>		
NOM de l'entreprise ou de l'organisation :		
DATE(S) ET DUREE(S) DU PROJET :		
<b>ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET</b>		
NOM		QUALITÉ
<b>OBJECTIF(S) DU PROJET</b>		
<b>MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU PROJET</b>		

**INITIATIVES ET RESPONSABILITÉS PRISES :**

**APPORT PERSONNEL AU PROJET :**

**RÉSULTATS OBTENUS :**

**BILAN GLOBAL ::**

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant  
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation \*1**

**Candidat au brevet de technicien supérieur**

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »\*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

**Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :**

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

**Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :**

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

\*1

*D643-15-1 du code de l'éducation :*

*« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.*

*La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.*

*La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.*

*Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »*

\*2

*Conformément à l'arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation*